

“ PIERRE PERA et DENISE LEMAISTRE, sa femme (15),  
“ tous deux habitans de la Prairie de la Magdelaine,  
“ d’un mutuel accord et consentement, portés par un  
“ mouvement de piété, ont, en présence des témoins  
“ soussignés, donné et donnent par les présentes à la  
“ STE. VIERGE MARIE NOTRE MERE, purement, simple-  
“ ment et irrévocablement, un *logis de pieux en coulice,*  
“ *couvert de paille,* situé sur leur habitation à la COTE  
“ ST. LAMBERT, avec *l’emplacement du dit logis,* conjoin-  
“ tement *une perche de terre tout autour,* et *un chemin*  
“ *tel qu’il sera jugé et marqué,* pour icelui logis, empla-  
“ cement, circuit et chemin être employés à perpétuité  
“ au service de la Ste. Vierge, et icelui *logis être fait*  
“ *EGLISE dédiée à son nom....* Duquel logis, emplace-  
“ ment, circuit et chemin les dits donateurs se démet-  
“ tent entièrement, sans qu’eux, leurs hoirs, ni autre  
“ quelconque puissent y prétendre, ni révoquer la pré-  
“ sente donation (16). ”

1683.—Nous empruntons ce qui suit à un écrit de  
Mgr. DE LAVAL de 1683, sur les cures et missions du  
diocèse de Québec :

“ Les Pères Jésuites qui ont un village de Sauvages  
“ au *Sault St. Louis,* desservent la *Prairie de la Mag-*  
“ *delaine* et la *Coste St. Lambert,* qui contiennent deux  
“ lieues d’estendue le long du grand fleuve, costé sud,  
“ vis-à-vis Mont-Réal, et s’estendent demie lieue dans  
“ les terres ; il y a 40 familles et 210 aames ; il y a une  
“ chapelle dans la maison des P.P. Jésuites et une autre  
“ dans la coste St. Lambert, qui a—25 *pieds de long* et 20  
“ *de large sans presbytaire.* ”

1692.—Il y eut confirmation dans cette chapelle, en  
1692, par Mgr. DE ST. VALIER.

1700.—En 1700, il est encore fait mention d’un mari-  
riage fait dans cette chapelle : puis, peu à peu, on en  
perd les traces dans les registres de la cure. L’édifice  
lui-même disparaît bientôt de ce lieu béni, et il en reste  
à peine aujourd’hui un souvenir.

(15) *Tuée et massacrée* par les Iroquois dans la Côte St. L.— le  
29 oct. 1691. (Reg. de la Prairie).

(16) Je dois cette pièce au R. P. FELIX MARTIN qui l’a découverte  
en 1848.—J. V.